

## **Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 12 avril 2018 à 20 heures**

M l'Adjoint au Maire, Julien SCHICKLIN, ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN, Michel MEYER et Serge ESTERMANN.

MM Fabien ROSENBLATT, Margone BIRSINGER, Serge GAISSER, Renée OTT, et Marlyse SCHAEFER

Absents excusés : MM. Fabien WEIDER, Sophie GOEPFERT, Sylvie GOEPFERT, Nicolas RICHERDT et Henri MATTES

Absent non excusé :

Procurations : M. RICHERDT à M. ROSENBLATT

M. WEIDER à Mme BIRSINGER

M. MATTES à M. SCHICKLIN

Mme Sophie GOEPFERT à M. ESTERMANN

Mme Sylvie GOEPFERT à M. MEYER

Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2018
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme
  - 3.1 Examen des dossiers déposés
4. Affaires générales
  - 4.1 Examen du Rapport d'Activité 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
  - 4.2 Collecte et valorisation des certificats d'économies d'énergies (CEE) par Saint-Louis Agglomération
  - 4.3 Personnel Communal
5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers

Avant de débiter la séance, M. SCHICKLIN demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Prix de l'eau

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2018 :**

Ce compte rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapports des délégués**

M. ESTERMANN rapporte aux élus la commission environnement de Saint-Louis Agglomération, de nouvelles discussions autour des déchetteries ont eu lieu.

M. GAISSER informe les élus de la commission sport de Saint-Louis Agglomération à Kembs, deux groupes de travail sont créés : l'un autour des tarifications des équipements sportifs, l'autre autour des manifestations sportives intercommunales. Une seconde réunion a évoqué le budget dédié au sport (installations comprises) ainsi qu'un bilan des premiers mois, l'agglomération cup à Kembs, la nuit de l'eau, ... La prochaine réunion de commission aura lieu le 6 juin 2018 à Michelbach-le-Bas.

### **3. Urbanisme :**

#### **3.1 Examen des dossiers déposés**

M l'Adjoint SCHICKLIN présente les demandes déposées récemment :

- Permis de construire modificatif – Fabien NEHLIG par Maison EDEN – AFUA « rue de la Dîme »,
- Permis de construire pour une maison « habitation légère », M. Laurent DENZER, Rue de la Forêt Noire,
- Déclaration préalable pour rallongement de la toiture, M. Willy SCHÄFER, 14 rue du Jura,
- Déclaration préalable pour création d'une fenêtre, M. Juergen OHMBERGER, 5 rue de l'Altenbach.

### **4. Affaires générales :**

#### **4.1 Examen du Rapport d'Activité et du Compte Administratif 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**

Après avoir pris connaissance du rapport et du compte administratif 2017 transmis par mail avec la convocation pour la présente séance, les élus l'approuvent à l'unanimité.

#### 4.2 Collecte et valorisation des certificats d'économies d'énergies (CEE) par Saint-Louis Agglomération

Sur le rapport de M. Julien SCHICKLIN,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Energie ;

**Vu** la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 modifiée de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;

**Vu** la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiée de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) ;

**Vu** le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;

**Vu** le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;

**Vu** la convention de partenariat, avec Saint-Louis Agglomération, intitulée « convention de partenariat relative à la collecte et à la valorisation des certificats d'économies d'énergies (CEE) des communes-membres de Saint-Louis Agglomération » annexée à cette présente délibération ;

**Considérant** la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;

**Considérant** l'utilité du mécanisme des certificats d'économies d'énergies (CEE) pour favoriser l'efficacité énergétique ;

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité de signer cette convention avec Saint-Louis Agglomération afin d'obtenir la meilleure valorisation de ces certificats d'économies d'énergies ;

**Considérant** le dispositif proposé par Saint-Louis Agglomération pour mutualiser la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention entre Saint-Louis Agglomération et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par Saint-Louis Agglomération pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies des communes-membres de Saint-Louis Agglomération jusqu'à la fin de la 4e période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2020 ;
- **AUTORISE** ainsi la commune à confier à Saint-Louis Agglomération le mandat pour :
  - o procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire ;
  - o signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé
- **AUTORISE** ainsi le transfert à Saint-Louis Agglomération des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;
- **PREND ACTE** que les opérations confiées à Saint-Louis Agglomération ne pourront être valorisées que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles à Saint-Louis Agglomération qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune

#### 4.3 Personnel Communal

Notre agent communal est seul au service technique.

Le travail quotidien dans ce service représente une charge importante pour une seule personne. D'autre part, certains travaux ne pouvant être effectués par une personne seule, MM les Adjoints interviennent fréquemment pour l'aider.

L'embauche d'une personne serait souhaitable, un contrat à mi-temps pourrait être envisagé. Michelbach-le-Haut est également dans la même situation que notre commune.

M. SCHICKLIN propose de recruter, conjointement avec la commune de Michelbach-le-Haut, un nouvel agent communal. Le temps de travail serait de 17h30/ semaine pour notre commune et 17h30/semaine pour la commune de Michelbach-le-Haut.

Sur rapport de M. SCHICKLIN,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

**Vu** le budget de la collectivité territoriale ;

**Vu** le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;

**Vu** le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

**Considérant** que la création d'un poste permanent d'agent communal relevant du grade d'adjoint technique territorial catégorie C à raison d'une durée hebdomadaire de service de 17 heures et 30 minutes (soit 17,50/35èmes) est rendue nécessaire ;

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

**Article 1er** : À compter du 01 / 06 / 2018, un poste permanent d'agent communal relevant du grade d'adjoint technique territorial catégorie C est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 17 heures et 30 minutes (soit 17,50/35èmes).

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- réalise l'essentiel des interventions techniques de la commune.
- entretient et assure des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment, de la mécanique, des eaux, de l'assainissement
- gère le matériel et l'outillage
- peut éventuellement réaliser des opérations de manutention

**Article 2** : Mr le Maire est chargé de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire.

**Article 3** : Mr le Maire est chargé de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

**Article 4** : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

#### 4.4 Prix de l'eau

M Julien SCHICKLIN rappelle la décision du Conseil Municipal du 18 mai 2017 concernant la fixation du prix de l'eau et le principe de revoir la répartition de la diminution de l'eau tous les 6 mois, soit en avril et en octobre.

Le conseil municipal a fixé la redevance assainissement du SIAEP à 0,60 € / m3.

Suite au changement réalisé en mai 2017, M. SCHICKLIN propose de ne pas modifier les montants et laisser les tarifs inchangés.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide,

- **DE MAINTENIR** la redevance d'assainissement communal du SIAEP à 0.60 € / m3,
- **DE CHARGER** M le Maire de communiquer cette décision au Syndicat d'eau.

#### 5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain non bâti cadastré section 14 N°384, rue des Lilas, d'une superficie de 600 m<sup>2</sup>.

#### 6. Divers

M. GAISSER évoque le souci d'indication des accès d'habitations au Petit Bois, il souhaite connaître les solutions proposées. M. MEYER présente aux conseillers l'ensemble des nouveaux panneaux de rue, pour le Petit Bois, pour l'entrée de l'école primaire et pour les nouvelles rues Bellevue et Cerisiers en cours. Les travaux d'installations et de fournitures des panneaux sont chiffrés par la société INOTECHNA à un montant de 1 429,44 € HT. Le conseil municipal approuve ces travaux.

M. SCHICKLIN évoque l'ensemble des chantiers de la commune, tous suivent leurs cours. Les élus trouvent que les chiens-assis du toit de l'école primaire sont une réussite.

M. ESTERMANN invite les conseillers à participer à l'opération Haut-Rhin Propre à Michelbach-le-Bas le samedi 14 avril 2018 en matinée. Il précise également que les pompiers organisent le même jour à partir de 14h à la salle « Père Alphonse Muller » un stage de secourisme sur les gestes qui sauvent.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 15.